

53 associations partenaires

Le 17 mai, les représentants des associations subventionnées par la communauté de communes se sont réunis pour signer leur convention de partenariat. L'occasion de rappeler l'importance du tissu associatif pour le territoire.

En 2024, 53 associations bénéficieront de subventions de la communauté de communes de l'Estuaire (CCE), contre 56 en 2022. Comme chaque année, les représentants de toutes ces associations étaient invités à signer une convention de partenariat « dans un bâtiment emblématique de la CCE », comme le décrit la présidente de la collectivité, Lydia Héraud. En l'occurrence, cette rencontre annuelle a eu lieu le 17 mai à l'Agora. Situé dans la zone d'activité Gironde Synergies, à Saint-Aubin-de-Blaye, ce grand bâtiment abrite une pépinière d'entreprises et d'autres services intercommunaux dédiés aux entreprises du territoire. Il abrite tout au long de l'année des expositions artistiques : c'est le cas actuellement avec l'exposition du peintre Gauthier Joyeux, présentée par le Conservatoire de l'Estuaire dans le cadre des rencontres estua-



Les représentants des associations ont signé une convention de partenariat avec la communauté de communes.

© Photo NC

riennes, qui a été vernie juste après la signature.

137 822 € de subventions

Mais avant cela, la présidente de la CCE a rappelé quelques faits. « Le budget alloué aux subventions représente un total de 137 822 €, dont 51 422 € pour le centre intercommunal d'action social (CIAS), en augmentation de 9% par rapport à celui de l'année dernière. L'ensemble de ces dossiers correspond à des projets et des actions qui répondent aux ambitions du projet de terri-

toire Terres d'estuaire 2032, dont la finalité est de mieux vivre ici et ensemble. » Quelques exemples : quatorze dossiers correspondent au soutien aux clubs et aux compétitions sportives du territoire, treize dossiers accompagnent les projets culturels et artistiques, onze dossiers encouragent les actions de solidarité. Seuls trois dossiers, soit 1% du total, vise à sensibiliser à la biodiversité. Une faible représentation due au nombre d'associations consacrées à cette thématique, selon Pierre Caritan, cinquième vice-

président de la CCE. « La convention de partenariat représente le souhait de la communauté de communes de soutenir les associations qui amènent un service. La collectivité ne peut pas tout apporter, les associations viennent en complément. » Le partenariat va dans les deux sens : des membres d'associations soutenues peuvent venir prêter main-forte dans les événements organisés par la CCE. « Par exemple, le club cycliste encadre les sorties vélo de l'accueil de loisirs. Idem pour le Goujon Saint-Aubinois avec les sorties pêche. » Le tissu associatif dense est une « richesse » pour la communauté de communes, assure l'élu. « Il participe au lien social. » D'ailleurs, la collectivité a d'autres leviers que l'aide financière pour soutenir cet écosystème : le prêt de matériel ou la mise à disposition de supports de communication, par exemple.

Pour monter et soutenir leur dossier, ces associations peuvent compter sur Laurent Darquey, agent de la CCE en charge de la relation avec les associations. « C'est une personne-ressource essentielle : il maîtrise le sujet, guide les associations qui souhaitent monter un dossier de subvention et apporte une aide administrative à la création de nouvelles associations. »

Nicolas Campitelli